

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU HAUT-BUGEY

Contrat 2009-2014

Décembre 2008

PREAMBULE

La forêt représente près des deux-tiers du territoire du Haut-Bugey (ce territoire, cartographié ci-dessous, est en réalité plus vaste que l'entité naturelle Haut-Bugey) et contribue de manière importante à son identité : culture du bois, réalité économique porteuse d'emplois, paysage, accueil du public, biodiversité, protection... Ces différentes fonctions de la forêt doivent répondre à des besoins forts exprimés par la filière d'une part, mais également par la société civile, au sein et au-delà du territoire - agglomérations comprises.

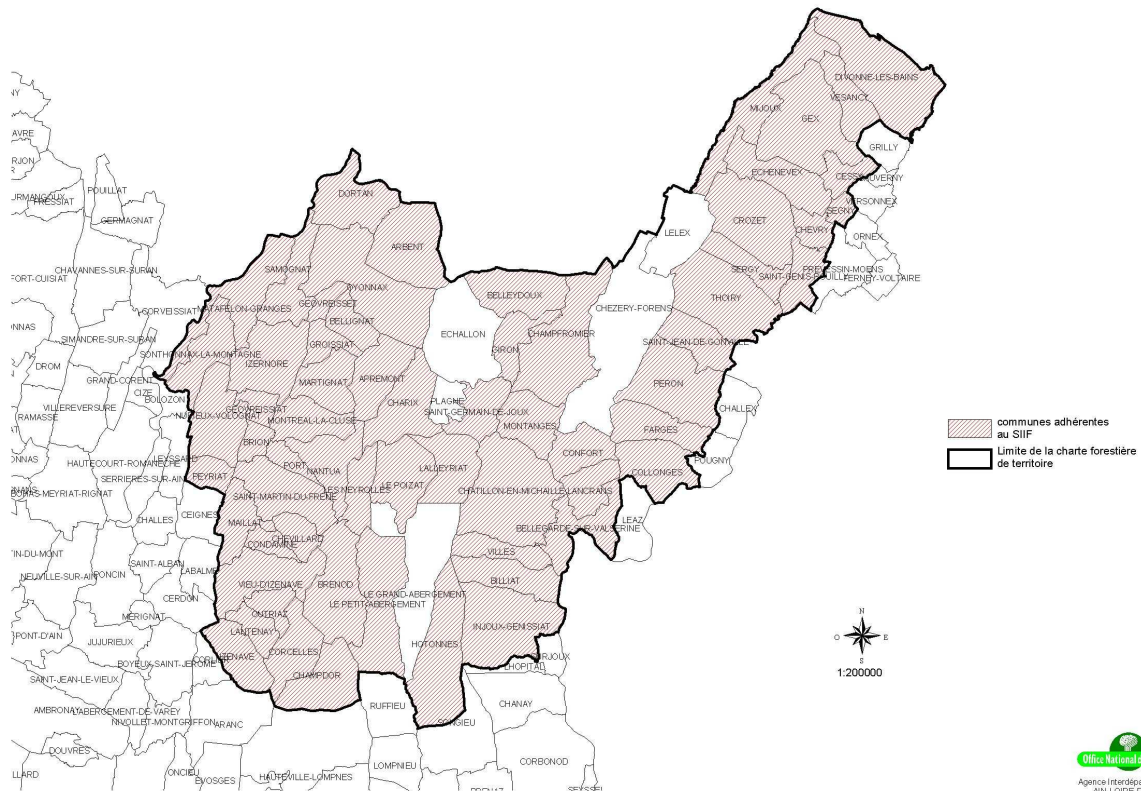
Pour prendre en compte les évolutions de la forêt dans son territoire et associer l'ensemble des acteurs concernés, le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut-Bugey (SIIF), a engagé en 2007 une réflexion élargie à l'ensemble des usagers de la forêt et du bois de son territoire et au-delà. Il a fait appel à la société Helixeo pour mener cette démarche.

En effet, le SIIF, constitué le 19 novembre 2005 en application des articles L 5211.5, 5212.2 et suivants du CGCT, s'est donné pour objet d'instaurer une charte forestière et un programme d'actions pluriannuel dans le cadre des articles L 2 et L 12 du code forestier. Il exerce les activités suivantes, avec le concours des partenaires qu'il choisit :

- ④ enclencher une réflexion collective permettant de déboucher sur la création d'une charte de territoire forestier
- ④ définir et promouvoir le programme d'actions pluriannuel en découlant
- ④ réaliser les actions pour lesquelles la charte l'aura désigné comme maître d'ouvrage
- ④ favoriser les initiatives liées à la promotion de la forêt et du bois.

Son périmètre est celui de l'ancien Syndicat Intercommunal de Travaux Forestiers du Haut-Bugey ; il couvre 64 communes du Nord-est du département de l'Ain.

Charte forestière de territoire du Haut Bugey



La Loi d'Orientation Forestière du 09 juillet 2001 a fourni un cadre officiel à cette démarche : son article 1^{er} introduit dans le code forestier :

Un article L2 qui prévoit que « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent passer des contrats avec l'Etat, notamment dans le cadre de chartes forestières de territoire, en vue de concourir à la mise en œuvre de cette politique » (forestière).

Un article L12 qui prévoit que « Sur un territoire identifié et pour une durée déterminée, une Charte Forestière de Territoire peut être établie afin de mener des actions concertées visant à :

- ④ garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières (...),
- ④ favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers (...),
- ④ renforcer la compétitivité de la filière de production (...) ».

La Charte ci-après est le fruit de cette démarche menée dans le cadre de la Loi d'Orientation Forestière avec le soutien financier de l'Etat.

SOMMAIRE GENERAL

Préambule.....	2
La démarche d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire.....	5
Diagnostic et enjeux.....	9
Orientations et stratégies forestières.....	33
Annexe : fiches action.....	42

LA DEMARCHE D'ELABORATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU HAUT-BUGEY

Près de quatre-vingt dix personnes différentes, du niveau local au niveau régional, ont donné leur ressenti, individuellement ou en groupe, sur la gestion de la forêt du territoire du Haut-Bugey.

Le SIIF a confié à Pomme Sturm (SARL Helixeo) l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire. Cette démarche s'appuie sur les concepts et les méthodes de l'approche patrimoniale enseignée à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon par Henry Ollagnon. Il s'agit de permettre à chaque acteur concerné par la gestion de la forêt de s'exprimer dans un cadre sécurisé et dans la perspective de la construction de la Charte. Ces concepts et outils sont conçus pour sécuriser les intervenants, les commanditaires et les participants de la démarche patrimoniale. Ils permettent d'aborder la complexité d'une situation et de rechercher si des intérêts communs sont possibles entre les personnes concernées par le problème identifié. Les intervenants sont des facilitateurs stratégiques : tout leur travail consiste à mettre en relation les acteurs autour d'une même réalité perçue différemment par chacun pour construire ensemble le champ de l'action en commun. Si les outils et concepts peuvent être transmis, reproduits dans différentes situations, chaque intervention reste unique.

A) La déontologie utilisée tout au long de la démarche

Les conditions et moyens d'engagement des acteurs d'un territoire ne sont pas généralisables aisément, il faut les écouter longuement et dans des conditions spécifiques pour connaître ce qu'ils sont prêts à porter **individuellement, collectivement et en commun**. C'est pourquoi, les démarches patrimoniales que nous construisons obéissent à une déontologie stricte.

Quatre principes simples ont été appliqués :

- L'auditeur rappelle à la personne rencontrée le nom du commanditaire, le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut-Bugey, et le thème de l'audit. Toutes les personnes rencontrées dans le cadre de cette démarche l'ont été sur le thème suivant : « **conditions et moyens d'une meilleure gestion de**

la qualité de la forêt sur le territoire du Haut Bugey ». Chaque entretien est libre et volontaire.

- L'auditeur garantit personnellement la stricte confidentialité des propos recueillis. Dans les documents de synthèse, les propos ne peuvent être attribués à telle ou telle personne précise.
- Ni la personne rencontrée ni le commanditaire ne sont engagés dans une obligation d'agir par les propos recueillis lors des entretiens.
- Le SIF est seul décideur de la diffusion des documents qui lui sont remis par le facilitateur stratégique.

D'autre part chaque phase de l'intervention a été validée pas à pas.

B) La grille d'analyse dite « IDPA »

Les entretiens individuels (audit patrimonial) et les groupes de travail utilisent la même grille d'analyse dite « IDPA » :

- Identification de la situation, des acteurs, des problèmes
- Diagnostic des actions engagées
- Prospective
- Propositions d'actions positives préconisées par les différents acteurs.

Cette grille stratégique est le support utilisé pour croiser les différents regards des acteurs sur la gestion de la forêt du territoire. Elle constitue le plan de ce rapport de synthèse de l'ensemble de la démarche comme des rapports ou documents intermédiaires.

C) Les entretiens individuels : l'audit patrimonial – 53 personnes mobilisées

L'audit patrimonial est une démarche d'audit stratégique qui vise à analyser des situations complexes afin de déboucher sur un bilan partagé et des solutions positives d'amélioration.

L'audit patrimonial permet :

- D'écouter les acteurs concernés par la gestion de la forêt « en tant qu'experts »
- De construire une véritable « co-expertise » multiacteurs
- De mobiliser les partenaires et interlocuteurs du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière.

L'entretien d'audit patrimonial est extrêmement approfondi et constitue un exercice qui conduit l'interlocuteur à prendre du recul par rapport au problème posé, à reconsidérer ce dernier, à se poser des questions qu'il n'avait pas eu le temps d'envisager.

L'audit s'est déroulé en trois phases :

1. Une phase « macrosystémique » : les personnes rencontrées ont, de par leur fonction ou leur situation géographique, une vision globale sur la problématique. Durant cette phase, 21 personnes ont été rencontrées lors de 17 entretiens.

2. Une phase « microsystémique » : les personnes rencontrées ont, de par leur fonction ou leur situation géographique, une vision locale sur la problématique. Durant cette phase, 32 personnes ont été rencontrées lors de 28 entretiens.

3. Une phase « micro-macrosystémique » : la synthèse des deux phases.

Une restitution orale devant l'ensemble des personnes auditées a permis d'en valider le rendu.

D) Les réunions en groupes de travail – 69 personnes mobilisées

Par familles d'acteurs : passer d'un projet individuel à un projet collectif

Les réunions rassemblent dix à quinze personnes autour d'un animateur-facilitateur de l'équipe d'intervention. Elles sont constituées sur la base du volontariat et visent à favoriser l'échange d'expertise entre acteurs d'une même « famille », ceci afin de dégager ce sur quoi ces derniers s'accordent et d'approfondir les questions sur lesquelles des différences d'appréciation subsistent. Nous appelons « famille » les acteurs aux intérêts a priori assez proches. Les familles les plus éclatées, les moins fédérées, qui n'ont pas vraiment de discours commun sont la cible préférentielle de ces réunions. Les propos tenus dans ces réunions sont confidentiels tant que la synthèse des travaux du groupe n'a pas été validée par ses membres.

- Un groupe comprenant des élus du SIIF (le 14 janvier 2008).
- Un groupe comprenant des propriétaires forestiers privés du territoire (le 15 janvier 2008).
- Un groupe comprenant des producteurs forestiers (le 16 janvier 2008).
- Un groupe comprenant des transformateurs forestiers (le 17 janvier 2008)
- Un groupe comprenant des amateurs de loisirs en forêt et acteurs du tourisme (le 18 janvier 2008).

Chaque réunion a fait l'objet d'un rapport validé par les participants.

Par thèmes : amorcer la négociation multi-acteurs pour la prise en charge des qualités de la forêt que tous jugent essentielles.

3 thèmes identifiés à la suite des réunions par famille :

- Permettre une meilleure cohabitation de l'ensemble des usages et légitimités des espaces forestiers

- Dynamiser l'exploitation forestière
- Valoriser les ressources forestières

Chaque réunion a fait l'objet d'un projet validé par les participants. La réunion de ces trois projets constitue le projet cadre, qui préfigure le plan d'action de la charte.

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Ce chapitre fait la synthèse de la première phase de la démarche patrimoniale pour la mise en œuvre la Charte Forestière de Territoire du Haut-Bugey.

Cette synthèse s'appuie sur les sept documents produits au cours de cette phase intitulée diagnostic et identification des enjeux forestiers sur le territoire :

- La synthèse (sous forme de présentation power point) des entretiens individuels (audit patrimonial)
- Les 5 synthèses des réunions « élus du SIIF », « propriétaires forestiers privés », « producteurs forestiers », « transformateurs forestiers », « acteurs du tourisme et des loisirs ».
- L'étude bibliographique, directement intégrée au présent rapport

IDENTIFICATION DE LA SITUATION ET DES PROBLEMES

A/ Une identification du territoire et de la forêt très consensuelle

1) Un territoire qui a beaucoup d'atouts

Les personnes interrogées ont très souvent fait référence en préambule aux atouts socio-économiques de ce territoire. Ils évoquent un fort développement démographique, une population jeune, un faible taux de chômage, la ligne TGV qui se développe, des infrastructures routières efficaces pour le traverser...

Quelques repères,

Le réseau autoroutier du département assure les échanges Nord-Sud et Est-Ouest. L'Ain est concerné par les projets TGV Rhin Rhône et Paris Bourg Genève qui développeront le trafic ferroviaire. L'Ain est le 3ème transporteur de marchandises en tonnage de Rhône-Alpes (*Données CCI 2003 et SNCF*).

D'après la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Ain, dans l'édition 2003-2004 des chiffres clés de l'Ain, « Département attractif, l'Ain connaît une évolution démographique forte, il bénéficie d'une population jeune, d'un marché de l'emploi dynamique et d'un taux de chômage le plus faible de Rhône-Alpes. ».

Le taux de chômage du département de l'Ain est de 5,8%, c'est le plus faible de Rhône Alpes qui est à 8,3% et en France de 9,3%.
(*Source : DRTEFP au 31/03/2003*)

La population est jeune, 55% des habitants ont moins de quarante ans, 18.2% ont plus de soixante ans. (*Source : Insee, estimations localisées de population, 1/01/2001*)

2) Une économie forestière bien réelle sur ce territoire

Sur ce territoire, parler forêt ne surprend pas pour autant. Bien au contraire. Les acteurs régionaux et départementaux estiment que la forêt de ce territoire est le support d'une filière bien réelle, comme en témoignent deux grosses scieries auxquelles tous les acteurs, locaux ou plus éloignés, font référence. La filière est qualifiée d'entrepreneuse par plusieurs acteurs.

Quelques repères,

Le territoire du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière comprend 60 000 hectares de forêt, dont la production varie entre 6 et 8 m³/ha/an, ce qui est élevé (source IFN, 2000) sur 64 communes, dont 26 250 hectares de forêt communale soumise; si on ajoute le Bas Bugéy, on a 56% de l'espace forestier départemental.

La filière bois représente un enjeu économique important pour le département, avec 600 entreprises et 3 000 emplois induits. Un tiers de celle-ci est public, les deux autres tiers (117 000ha) appartiennent à 57 000 propriétaires privés dont 52 600 de moins de 4 ha. Très grand morcellement des propriétés forestières.

Les professionnels du bois et les collectivités ont mis en place divers organismes de formation : deux lycées professionnels (Carriat à Bourg et Bérard à Ambérieu), l'école technique du bois de Cormaranche (scierie) et trois centres de formation par l'apprentissage (MFR à Cormaranche, Cecof pour l'ébénisterie à Ambérieu et CFA BTP à Bourg).

L'industrie représentait en 2003 37,4% des emplois salariés du secteur privé du département d'après la CCI de l'Ain. Les principales filières industrielles de l'Ain sont la plasturgie, l'agroalimentaire, la métallurgie et le travail des métaux, la construction mécanique et la filière bois comprenant la scierie, le travail mécanique du bois, l'ameublement... Les activités de sylviculture et les activités de récolte regroupent 123 exploitants forestiers et 28 entreprises de travaux forestiers (250 emplois). Une cinquantaine de scieries dans l'Ain, dont 3 (Monnet-Sève, Ducret et le Bois SA) figurent parmi les plus grosses de France (avec un volume travaillé de plus de 20 000 m³ ; elles assurent la 1ère transformation, soit 500 salariés (1/4 de Rhône-Alpes) (données CG). 600 000m³ sont commercialisés chaque année sur le département, pour un montant de 20 millions d'euros (données FIB01). Le territoire du SIF abrite 13 unités de sciage, dont les deux plus grosses scieries du département.

3) Un massif résineux pas comme les autres

Beaucoup d'acteurs évoquent le côté naturel et ancien de cette forêt, qui la différencie nettement des autres massifs résineux productifs bien connus comme le Massif Central ou le Morvan. Peut-être ici l'exploitation est moins intense et efficace, mais cette forêt est particulièrement belle et riche en biodiversité.

Et les chiffres,

-Une Réserve Naturelle de 10 909 ha (18 communes du Pays de Gex et de la Vallée de la Valserine, 461 propriétés privées, 3 propriétés d'Etat) abrite 209 espèces d'oiseaux, mammifères, reptiles, batraciens, 550 espèces d'insectes, 950 plantes à fleurs, dont 7 protégées au plan national, 590 espèces de champignons, 385 espèces de lichen et 220 espèces de mousses inventoriées en 2002. La surface forestière est estimée à 7 989 ha, pour une vingtaine de types forestiers différents. Elle représente plus de 73% de la surface de la réserve naturelle et les forêts font partie d'un massif forestier de 17 000 ha d'un seul tenant. Les variations d'altitude permettent à sept grands types de milieux de se côtoyer : falaises, éboulis, forêts montagnardes, pelouses d'altitude, pelouses sèches, pinèdes à crochets, zones humides.

-Données CREN : 12 sites sur le territoire du SIF, pour 32 sur l'ensemble du département, axés sur la préservation des tourbières, pelouses sèches et clairières.

-Le Conseil Général de l'Ain a réalisé un inventaire des zones humides.

-De nombreuses ZNIEFF de type 1 et 2 parsèment le territoire.

4) Une forêt ancrée dans les mentalités des habitants du territoire

Cette forêt est fortement ancrée dans l'affectif des gens du territoire. Ils sont presque tous propriétaires, ou leur famille allait faire le bois. Les acteurs parlent d'une très forte culture du bois, des métiers du bois : tournerie, jouets en bois etc.

5) Un territoire surprenant sous l'angle du projet commun

Mais les grands acteurs et de nombreux acteurs locaux ont été surpris par les limites du territoire. Car on parle ici d'un territoire de projet.

(i) Des sous-entités bien identifiées par l'ensemble des acteurs

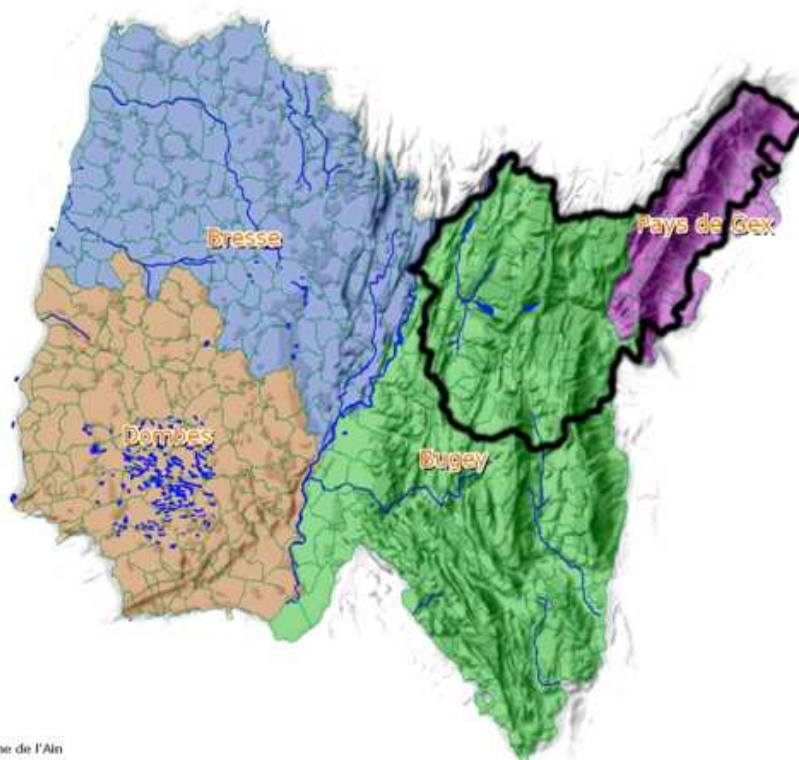
Le Pays de Gex et le Haut-Bugey sont deux territoires bien différents pour les personnes auditées. Géographiquement déjà, le Pays de Gex est plus montagneux, isolé. Il faut passer une barrière naturelle pour s'y rendre. Culturellement, les Gessiens n'ont pas la même histoire que les Bugeysiens. Ces identités sont très fortes, comme le souligne un acteur, il n'y a pas de nom pour qualifier un habitant de l'Ain : il a le nom de sa région historique, Dombes, Bresse, Bugey ou Pays de Gex. De plus, administrativement ces territoires sont distincts.

Quelques macro acteurs regrettent que le Bugey soit coupé : pour les forestiers car ils se réfèrent au Massif du Bugey dans son ensemble, pour les acteurs du tourisme, car c'est une région qui partage la même histoire et les mêmes habitants.

Certains acteurs locaux vivent ou agissent sur des entités plus réduites : la RN, la vallée de la Valserine, le Plateau du Retord, le Plateau de la Valserine etc.



Régions touristiques et communes de l'Ain



Comité Départemental du Tourisme de l'Ain
Emilien COUSTILLAS

Echelle: 1 cm = 6 km

(ii) La réunion de ces acteurs autour d'un projet commun ne semble pas évidente

D'un point de vue politique, le lien ne semble pas aller de soi... plusieurs acteurs soulignent les incompatibilités entre communautés de communes, les différences de choix économiques entre communes, un acteur explique : «*Oyonnax et Gex, des Seigneurs, chacun de leur côté*».

L'indépendance du Pays de Gex est souvent relevée, par les acteurs locaux comme départementaux. Qu'ils soient du Pays ou non. D'autres gestionnaires et élus locaux se réfèrent aux difficultés pour le CDRA du Haut-Bugey qui leur semblent révélatrices.

6) La contribution de la forêt au territoire est variable selon les secteurs

La forêt apparaît indispensable à l'économie de certaines communautés de communes, où la culture du bois a toujours été forte et pas à d'autres, plus industrielles ou technologiques où elle participe davantage au cadre de vie.

Plusieurs élus locaux font de ces contrastes une richesse et non un obstacle à une réflexion commune : ces différents vécus ne peuvent que s'enrichir mutuellement. La forêt est un thème très fédérateur.

Mais pour certains acteurs, la forêt est peut-être le point commun le plus évident (le seul ?) entre ces territoires qui constituent le périmètre du projet de charte forestière.

B/ Trois grands types de forêts

1) La forêt des plateaux

Cette forêt à dominante résineuse supporte l'essentiel de l'économie forestière. C'est une forêt très investie. Certains forestiers la jugent très productive, plus que la moyenne française. Deux types de forêts ressortent des entretiens : une forêt ancienne jardinée et une régulière plantée d'épicéas. Nombreux hêtres, chênes : la filière bois bûche se développe, épicéa et sapin : marché porteur au niveau européen. Un gros potentiel. Tout le monde a sa place. Pour les acteurs régionaux et quelques gestionnaires locaux, cette forêt est insuffisamment exploitée. Les combes ont été plantées en épicéas il y a quarante ans et pour beaucoup c'était une erreur car les arbres sont malades aujourd'hui, ceux qui sont à leur étage naturel sont sains.

2) La forêt de pente

Souvent inaccessible et inexploitée, plusieurs forestiers, chasseurs, naturalistes insistent sur ce caractère montagneux de la forêt notamment sur la réserve naturelle. L'étendue des reliefs offre tous les étages de végétation. Elle est donc passionnante pour les gestionnaires forestiers, les naturalistes et tous ceux qui la parcourent. La forêt de la réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura est particulièrement protégée. Mais de nombreux acteurs précisent que sur tout le territoire la forêt au relief accidenté est de fait protégée. La forêt de protection : maintenir le boisement

3) La forêt friche

Elle ne correspond à aucun projet individuel ou collectif et s'installe à la faveur de la déprise agricole. Elle est délaissée par les acteurs publics et privés de la filière bois ainsi que par les instances agricoles. Elle n'est pourvue d'aucune qualité particulière selon les personnes interrogées. Considérée par beaucoup d'acteurs comme n'étant pas à sa place, elle est vécue comme un frein à la valorisation touristique du territoire.

C/ La place de la forêt dans le territoire a évolué

Avant les gens étaient engagés naturellement dans un contrat-qualité avec la forêt. Elle était exploitée dans un respect des arbres, comme certains le décrivent avec nostalgie. Les habitants allaient en forêt (affouage..., cueillettes) et participaient à son entretien. Elle était naturellement présente dans la vie de tous.

1) Le contexte économique du bois s'est durci

C'est un marché très concurrentiel, car mondialisé. La récolte de bois est de moins en moins rémunératrice. Bûcherons et débardeurs manquent, c'est un métier difficile insuffisamment rémunéré. Le nombre de scieries a chuté, les transformateurs souffrent de la concurrence de l'Allemagne, des pays de l'Est, de l'Europe du nord qui commercialisent des produits plus finis (séchés, standardisés...). Les métiers du bois ont grandement évolué (mécanisation). L'avenir des petites structures n'est pas assuré.

2) La ressource bois est devenue moins rentable

Les forêts du Haut-Bugey et du Pays de Gex sont malades. Ce constat est souvent exprimé, la sécheresse a fragilisé les arbres et les épicéas dépérissent. La forêt « noire » de la pente de Gex est rousse. Pour beaucoup de communes il y a encore vingt ans les recettes des ventes de bois constituaient souvent la majeure partie de leurs ressources budgétaires. La forêt a été une ressource importante pendant longtemps, de nombreux acteurs le soulignent. Les communes forestières étaient riches grâce au bois. Les élus locaux se souviennent de l'absence d'impôts du fait des recettes forestières. Beaucoup de communes ont regretté l'arrêt du Syndicat Intercommunal de Travaux Forestiers. Aujourd'hui dans le meilleur des cas elles n'y participent plus qu'à hauteur d'un tiers. Il en va de même pour les propriétaires privés.

Cette situation marginalise une part croissante d'espaces forestiers, déjà difficilement accessibles.

D/ Des attentes de plus en plus nombreuses et variées sur les espaces forestiers

Aux niveaux mondial et européen : la préoccupation environnementale est de plus en plus forte, la forêt participe à des enjeux importants (biodiversité, effet de serre).

Au niveau de la société et localement, le besoin d'espace naturel récréatif se fait de plus en plus sentir. Les loisirs motorisés plus récemment depuis quelques années. Le nombre d'acteurs concernés augmente.

E/ La forêt est perçue comme un atout pour le développement durable du territoire

Les activités de pleine nature se développent et la forêt a les qualités pour cela : belle, variée, pourvue de sentiers balisés. Les acteurs interrogés pensent que la forêt participe à la valorisation touristique du département. Un maire reste septique « *les aires de jeu en forêt ça ne va pas nourrir les communes* ». Certains professionnels du tourisme pensent que ce territoire a la chance d'avoir cette culture du bois qui donne de l'authenticité au tourisme.

Néanmoins, vu de plus loin, un acteur départemental considère que ce territoire « *souffre de ses voisins* » : Massif du Jura ou Alpes sont plus appréciés des vacanciers, les agglomérations voisines plus attractives pour les businessmen.

F/ La forêt est un patrimoine à préserver

Quelques macro acteurs, les élus locaux et les acteurs du tourisme mettent l'accent sur le rôle écologique de cette forêt et sur sa forte biodiversité qui la rend si belle et attractive. Les élus, notamment, sont sensibles à la transmission de la forêt, dans un souci de développement durable et pour eux la biodiversité doit également être préservée. Les enjeux sont locaux (paysage) mais également mondiaux (biodiversité et stockage du carbone). Pour la région d'Oyonnax et de Bellegarde, la forêt est un écrin, elle masque les usines.

G/ Des qualités liées à la forêt se dégradent

1) Pour une personne sur trois sur le territoire, il n'y a pas de problème en lien avec cette forêt

C'est un fait qui ressort des entretiens et qui est d'importance : un tiers des acteurs pense que tout va bien, que la forêt est bien telle qu'elle est, qu'il n'y a rien à changer. Ces acteurs sont divers, avec ou sans lien économique avec la forêt.

2) Le monde forestier est bousculé

Les producteurs forestiers ont vu les contraintes augmenter fortement ces quinze dernières années en rapport avec la protection de l'environnement et le rôle social de la forêt : il faut préserver les sentiers, l'eau, la faune... ils vivent également des problèmes par rapport à la fréquentation de la forêt qui peut causer des accidents. Ils sont parfois dans l'impossibilité de travailler en été. L'exploitation est souvent différée : sur certains secteurs, on ne peut pas sortir le bois pour les activités touristiques liées à la neige, puis pour le grand tétras, ensuite vient le

mauvais temps et les deux mois qui restent c'est l'influence des touristes et là c'est très dangereux d'exploiter. Aller déclarer un chantier est très contraignant. Les chantiers de moins de 500 m³ ne le sont presque jamais. Autre problème : les communes qui construisent des lotissements autour des chemins forestiers ! Elles ne tiennent pas compte des dessertes. Du coup les professionnels débouchent dans un lotissement, les engins ne peuvent que difficilement passer, les habitants râlent s'ils viennent trop tôt...

En forêt privée, de nombreux propriétaires ne considèrent pas favorablement la déferlante des activités de pleine nature : ils ne sont pas contre accueillir des usagers de la forêt. Mais cela si certaines conditions sont respectées. Car la fréquentation de leur forêt occasionne des contraintes ; la première est la responsabilité civile du propriétaire ; plusieurs propriétaires se sont retrouvés dans le cas où les arbres étaient marqués pour être coupés en vue d'élargir une piste, les chemins damés sans demander d'autorisation. Ils peuvent ensuite avoir des contraintes pour exploiter. Ils ont l'impression que les usagers arrivent en terrain conquis et parfois que la forêt profite plus à ceux qui en jouissent gratuitement qu'à ses propriétaires forestiers. Ils constatent que personne ne les sollicite pour signer des conventions de passage alors que les usagers se targuent toujours de ne jamais passer sans autorisation. Ils n'ont aucune reconnaissance ou facilitation financière en contrepartie pour les aménagements effectués. Les passages fréquents se transforment en servitude pour les propriétaires à l'usage. Des acteurs du tourisme et des propriétaires ne voient pas ce que ces derniers ont à gagner au développement touristique.

3) La forêt est et doit rester une ressource économique pour le territoire

Tous les acteurs économiques, les pouvoirs publics et certains élus locaux pensent que l'économie forestière est importante sur ce territoire et pour l'Ain. C'est une économie ancrée dans le territoire, basée sur la ressource locale et traditionnelle. Elle permet de créer des emplois, les entreprises locales sont performantes.

4) L'insuffisante mobilisation de la ressource

Pour les macro acteurs, la forêt n'est pas assez desservie. Pour les professionnels locaux, c'est plus un problème de dimensionnement des dessertes, d'entretien ou de manque de places de dépôt. Les avis sont parfois partagés quand on rentre dans le concret, car en effet cela dépend fortement des endroits. Pour beaucoup, les pistes sont faites. Mais souvent les dessertes ne sont plus au gabarit, ou en mauvais état et il manque des places de dépôt.

La forêt privée est très morcelée. Elle est aussi sous exploitée du fait de la non accessibilité des petites parcelles. Du coup, les secteurs où la forêt est découpée en bandes ne sont pas exploités. Il est difficile de déplacer une équipe (bûcheron et surtout débardeur pour des exploitations en dessous de 200 m³ - à partir de 100 m³ il vaut mieux regrouper les exploitations. De plus, il y a souvent 10% de propriétaires qui sont réfractaires à la création de desserte sur leur propriété. Les propriétaires qui ont plus de dix hectares gèrent généralement mieux leur forêt.

Mais ils sont une minorité. Il y a beaucoup d'interlocuteurs en forêt privée. Il faut monter des associations, c'est une démarche lourde.

La forêt résineuse est la mieux desservie, car elle présente une plus forte valeur économique, elle a subi le contre coup économique de la tempête et l'évacuation des arbres bostrychés, elle est davantage exploitée... Pour les forêts feuillues, le manque de desserte s'explique car l'augmentation de la demande en bois de feu est récente (10 ans). L'exploitation concerne pour l'instant les bois accessibles, le problème est donc à venir plutôt.

La création d'une piste crée de nouveaux problèmes par rapport à la fréquentation qu'elle entraîne et le dérangement du grand tétras.

5) La valorisation insuffisante des produits de la forêt

« On vend encore en vrac et pas par produit », « on ne sait pas valoriser nos bois »

Le lien entre les professionnels de la filière et la forêt du territoire s'est distendu. La forêt ne répond pas toujours aux produits qu'ils recherchent.

Les professionnels travaillent donc aussi avec des bois extérieurs au territoire, ce que dénoncent quelques acteurs régionaux « c'est un comble vu la ressource! »

Pour d'autres acteurs, le problème vient des ventes : « on n'est pas bons » ; « les Allemands arrivent et prennent les bois qu'ils veulent ».

6) Des conflits d'usage

Pour de nombreux usagers, les élus, les propriétaires, d'anciens bûcherons, l'évolution des métiers du bois ne va pas dans le sens du respect de la forêt. La mécanisation entraîne des dégâts importants. Le manque de bûcherons a des conséquences : certains exploitants font appel à des étrangers (Polonais, Turcs...). Ils sont peu respectueux de l'environnement forestier.

Les associations de protection de la nature trouvent qu'il s'opère une banalisation forestière, faute de prise en compte de manière plus fine et sur le terrain de la biodiversité.

De nombreux acteurs évoquent les dérangements accrus des loisirs motorisés non organisés. Tous les participants s'accordent sur le fait que ces loisirs, quand ils sont pratiqués en groupe, génèrent des nuisances. Même si cela peut avoir une action positive sur l'entretien de dessertes qui sinon se referment. Les 4x4 de loisir qui passent par groupes de dix à toute allure, au risque de renverser les gens en forêt car ils ne ralentissent pas, sont vécus comme un problème par certains professionnels du tourisme. Comme ils sont interdits en Haute-Savoie ils viennent ici et ne sont pas respectueux peut-être car ils ne sont pas chez eux. Les personnes présentes ont également croisé des véhicules motorisés ayant un comportement civique. Au sujet des 4x4 les chasseurs sont souvent cités : ils traversent les prés, ne quittent jamais leur voiture, même leur panneaux de signalisation de battues restent à bord. Les ornières en forêt sont parfois imprimées pour des années dans le sol. Pour les pratiquants de loisirs motorisés, le problème vient de ceux qui ne sont pas respectueux et nuisent à l'image de l'ensemble.

Les différentes sociétés de chasse n'ont pas harmonisé leurs jours de chasse d'après certains acteurs interrogés. Le signalement des battues fait souvent défaut, ou bien reste 15 jours en place et ne veut donc plus rien dire.

Le problème du balisage, du vandalisme. Les collectivités investissent et les panneaux sont détruits. Les chasseurs semblent souvent être à l'origine de ces actes. Parfois ce sont des personnes qui enlèvent un panneau pour ne pas attirer les promeneurs vers un coin à champignons.

Les personnes auditées pensent que la plupart des gens ne savent pas faire la différence entre la propriété privée et la forêt publique. Il n'y a pas moyen de savoir ! Elles sont gérées de la même façon. Ce n'est pas signalé. Cela ne pose pas de problème néanmoins, quand la forêt est pratiquée avec respect tout se passe bien.

7) Le problème des problèmes

Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies pour que la forêt contribue de manière pleinement satisfaisante au territoire. Chaque acteur agit en fonction des qualités auxquelles il est sensible mais n'intègre pas l'ensemble.

Le problème des problèmes n'est pas tant technique, mais que fait-on ensemble sur ce territoire?

DIAGNOSTIC DES ACTIONS ENGAGEES POUR REpondre AUX PROBLEMES

A/ Pour la place de la forêt dans le territoire

1) Des élus locaux qui ont su protéger la forêt

La forêt a été voulue sur ce territoire, de l'avis de plusieurs acteurs. Et elle l'est encore, puisqu'elle est protégée malgré parfois une pression foncière très forte, notamment sur le Pays de Gex et d'autres valorisations possibles du territoire.

2) Mais cherchent à la valoriser

Même quand la forêt rapportait, certains forestiers trouvent que les communes et les propriétaires forestiers investissent peu en forêt par rapport aux autres pays. Les communes très forestières n'ont pas misé sur une autre économie contrairement à d'autres qui n'avaient pas cette ressource et se sont orientées vers l'industrie. La forêt ne représente plus la même part dans leur budget, du coup elles axent sur le tourisme pour essayer de la valoriser quand même, pour le cadre de vie, pour « maintenir les cadres sur place ».

Ces acteurs sont sensibles aux nouveaux débouchés comme le bois énergie. Beaucoup de communes veulent se lancer, des propriétaires forestiers aussi. Des expériences ou initiatives intéressantes sont relevées, comme au Poizat ; prometteur (Communauté de communes du Pays de Gex). Certains acteurs de la filière bois pensent que ce secteur souffre d'un manque d'efficacité économique, « ça va parce que c'est aidé », certains acteurs économiques dénoncent le manque de rentabilité de la filière bois énergie.

B/ En forêt privée, les propriétaires paraissent plus défensifs qu'axés sur l'exploitation

Les personnes auditées ont été invitées à porter un regard sur les propriétaires forestiers et il en ressort deux idées principales :

- Les propriétaires forestiers qui gèrent leur forêt le font bien, même si ce n'est pas dans un souci de gestion durable ; ils investissent peu. Ces personnes associent cette attitude à la culture française de patrimonialisation de la forêt.

- Les acteurs du tourisme ou les forestiers regrettent que les propriétaires se regroupent uniquement pour la défense de leurs intérêts et pas pour exploiter la forêt. Néanmoins, certains groupes de propriétaires travaillent avec les organismes touristiques pour tenter de valoriser leur forêt.

C/ Face au contexte difficile, les acteurs économiques cherchent à s'adapter

1) Le gestionnaire public

Pour plusieurs élus locaux, les agents ont « baissé les bras », ils sont moins présents, moins combatifs et sur un plan relationnel moins « paternalistes ». Les transformateurs et certains élus locaux se demandent ce que prévoit le gestionnaire public pour l'avenir de la ressource : laisser faire la régénération naturelle? « Que coupera t-on? Des framboises? » Certains professionnels notent l'incertitude technique « chacun semble avoir son arbre fétiche », ce qui ne rassure pas.

Par contre, les élus notent les évolutions certaines au niveau des ventes « l'Office National des Forêts vend le même arbre à trois personnes différentes ». Le gestionnaire diversifie les modes de commercialisation.

Pour les exploitants et scieries, la sylviculture menée par le gestionnaire public et les modes de mise en vente sont encore peu propices à l'industrialisation. Cela accentue l'inadéquation entre la ressource et leurs attentes et fait qu'ils vont trouver le bois ailleurs.

2) Les entreprises de la transformation

(i) Le mode de commercialisation évolue

Face à la concurrence sur la grande distribution, les scieries ont ciblé les marchés de niche, même si ce n'est pas sans risque (perspectives de développement, capacités d'investissement...). Trier sur place et vendre par produit est jugé mieux pour la filière, gagnant-gagnant d'après plusieurs acteurs. Pour les débardeurs c'est une valorisation de leur métier. Mais le bois vendu sur pied offre l'avantage d'une meilleure maîtrise de l'approvisionnement pour les scieurs. Aujourd'hui, il est nécessaire d'être labellisé CTBA, PEFC, CE etc. Normes rigoureuses. Tout le monde n'emboîte pas le pas.

Les scieries ont parfois des intérêts opposés mais cela n'empêche pas une forme de coopération.

(ii) Et perturbe le relationnel établi

Pour certains acteurs, les intérêts ne sont pas forcément communs au sein de la filière et il existe des conflits entre les métiers. D'autres pensent que les transformateurs s'arrangent entre eux.

Tous les forestiers pensent que les scieries ont besoin de garantie d'approvisionnement. Mais l'habitude du relationnel des deux côtés fait craindre le passage au transactionnel :

Les petites scieries survivent également car elles ont des ancrages locaux. Le relationnel est très important.

Parfois les exploitants ont leur bûcheron et la commune ne peut plus favoriser le sien.

Pour les exploitants de travaux forestiers, ces contrats peuvent déstabiliser leur travail envers leurs clients habituels s'ils ne le remportent pas. Or par rapport à la fragilité du maillon de l'exploitation forestière, plusieurs exploitants ou scieurs avouent « chouchouter » leurs sous-traitants.

Des communes qui font jouer la concurrence et aimeraient reprendre les rênes à l'Office National des Forêts parfois, s'impliquer davantage.

3) Une filière peu ou difficilement aidée

Les acteurs comparent fréquemment avec le monde agricole, rémunéré pour les qualités qu'il apporte au territoire. Les offres des forestiers, au sens large, ne font pas l'objet d'une même sollicitude. L'Etat se désengage du secteur forêt, sauf le bois énergie.

Une aide du Conseil Général pour prendre en charge les frais de notaire et géomètre à hauteur de 80% en cas d'échange de parcelles est très fréquemment citée par les sylviculteurs, action intéressante pour favoriser la modernisation du foncier privé. Certains évoquent également le Conseil Régional qui soutient les investissements.

La deuxième transformation est peu aidée, car, d'après les principaux intéressés, on n'identifie pas de problème générique à ces professions.

Les subventions des Départements bloquent les marchés, par exemple un scieur alpin ne peut pas venir chercher certains bois de l'Ain.

Les Contrats de Développement Rhône-Alpes n'ont pas mêmes limites que les régions touristiques ou que le territoire du SIF, donc c'est compliqué pour les financements.

D/ Finalement

1) Des avis contrastés sur la filière

Pas de promotion du sapin, au contraire du douglas avec France Douglas ailleurs. Mais une école forestière a été créée, grâce à des élus et scieurs. Elle remplit ses objectifs.

2) Des problèmes connus toujours pas résolus

Les problèmes de dessertes : « ça fait trente ans qu'on en parle », beaucoup le disent. Les grands acteurs sont les premiers à pointer ce dysfonctionnement. Mais le pourquoi est toujours flou, les blocages multiples.

Pour le problème des friches dans les fonds de vallée, certains acteurs dénoncent un immobilisme politique pendant trente ans qui va coûter cher maintenant.

3) La complexité n'est pas appréhendée

Des actions menées pour les uns qui nuisent aux autres : des chemins ou pistes vont être empruntés par les loisirs motorisés et nuire en retour à ceux qui souhaitent en faire, des communes interdisent l'accès aux engins motorisés. Du coup les autres risquent d'être envahies. Le problème n'est que déplacé au sein du territoire.

Vue de loin, pour les macro acteurs, la multifonctionnalité se fait naturellement, pour l'instant, car la pression est tolérable. Certains acteurs locaux vont également en ce sens car tout le monde a plusieurs casquettes ici donc les gens se comprennent assez bien.

4) Pas de projet touristique commun

De nombreux acteurs notent que certaines communes souhaiteraient valoriser leur forêt par le tourisme, mais pas de manière générale. Ce territoire n'a pas une grande culture d'accueil touristique. Certains macro acteurs pensent que les choix touristiques qui vont dans le sens de la culture du bois sont très appropriés.

La stratégie touristique à adopter n'est pas partagée par les différents acteurs : luxe ou accueil de groupes, quelle clientèle viser, les stratégies sont différentes selon les entités et acteurs considérés. De nombreuses associations d'utilisateurs, bénévoles. Mais savoir qui fait quoi n'est pas facile. La capacité d'accueil est souvent jugée insuffisante par les acteurs locaux. Elle est représentée dans la carte ci-après.

Les « financeurs » en matière de tourisme ne peuvent pas forcément s'adapter à ce territoire.

5) Peu d'actions citées pour les autres qualités

Un exploitant juge la loi sur l'eau et les contraintes efficaces et donc justifiées. Des actions de réhabilitation de chalets d'alpages par les chasseurs ou le Parc Naturel Régional sur le territoire de la Réserve Naturelle sont évoquées par quelques acteurs.

Par rapport aux problèmes de conflits d'usages, certains acteurs pensent que le gestionnaire public y est pour quelque chose : en effet, le gestionnaire a maintenant obligation de couvrir ses frais, et loue la forêt à différents utilisateurs : agriculteurs, chasseurs, skieurs parfois... ces conventions ont pour effet de légitimer l'utilisation de la forêt par ces personnes. Or la forêt publique étant ouverte à tout le monde, la cohabitation ne peut pas se passer dans de bonnes

Certains élus pour qui la forêt représente une part minuscule du budget sont très peu concernés et investis. Néanmoins, la reconduction du Syndicat Intercommunal d'Initiative forestière et l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire témoignent d'une volonté des élus de travailler ensemble au sujet de la forêt.

7) Pas de contrats-qualité

Les exploitants de travaux forestiers soucieux de rendre la forêt propre après leur passage ne sont pas mieux payés que les autres. Étant donnée la difficulté que représente la mobilisation des propriétaires privés, peu de projets associent forêt publique et forêt privée. Les élus locaux sont très peu tournés vers la forêt privée ; ils estiment que ce ne sont pas leurs affaires.

PROSPECTIVE

A/ Près d'un acteur interrogé sur quatre n'a pas de crainte pour l'avenir

Certaines qualités n'ont pour eux aucune raison d'être dégradées :

« La forêt sera toujours là et toujours belle, riche en gibier et accessible », « Les arbres morts seront remplacés par d'autres », « Le bois énergie a de l'avenir », « La charte forestière de territoire est là, ça va aller dans le bon sens ».

Ces acteurs qui n'ont pas de craintes sont les mêmes que ceux qui ne vivaient pas de problèmes par rapport à la forêt.

1) Des signaux plutôt positifs sont perçus

Le prix du bois remonte, il redevient comme en 1980

Le marché du carbone, écologie, prix du fioul...

Le tourisme nature va se développer tendance porteuse; territoire idéal

Le TGV va entraîner un développement, il peut faciliter le tourisme

Le marquage CE pour les matériaux de construction va aider à industrialiser la filière

2) Mais les acteurs locaux craignent de ne pas pouvoir en profiter à cause de la ressource future

Beaucoup d'inquiétudes par rapport à l'avenir de la ressource : maladie, pas de plantation, friches non gérées, le douglas qui prend le pas sur le sapin au plan national, des scieurs et élus craignent un creux de production après cinq ans. Surtout que des scieries se développent. L'ONF manque de plus en plus de bois. « On coupe plus qu'on produit. »

Le prix du bois remonte va déstabiliser les chaufferies bois : le bois part en palettes.

3) Les menaces évoquées pour les loisirs, le paysage et la biodiversité

Par rapport à l'aspect récréatif de la forêt : les randonneurs craignent pour l'intégrité des chemins (seule menace peu probable : une tempête) quand certains propriétaires ont comme principale crainte un déferlement de touristes chez eux si le développement va dans ce sens là.

Par rapport au paysage :

Les forestiers font des coupes rases ou une monoculture d'épicéa

Certains élus craignent que leurs remplaçants n'aient pas le même souci de protection de la forêt

Par rapport à la biodiversité, si tous les épicéas meurent cela peut entraîner une déstabilisation de l'écosystème et une catastrophe écologique

B/ Le scénario catastrophe pour les acteurs sensibles à l'économie

Pour un macro acteur la menace existe que la filière ne soit pas capable de s'adapter suffisamment tôt à la demande par rapport aux autres pays européens. De très nombreuses inquiétudes relatives à l'avenir de la ressource sur le territoire et donc de la filière.

Si le prix du bois n'augmente pas assez :

Pour un forestier le plus gros risque est celui de la non implication des élus et des propriétaires en faveur d'une vraie politique forêt sur le territoire

Les scieries qui déménagent vers des massifs plus homogènes et productifs

Un exploitant craint la montée en puissance des préoccupations environnementales synonymes de contraintes

C/ Le scénario idéal

1) Pour les acteurs de la filière bois

Un bois qui se vend bien. Certains gestionnaires régionaux souhaitent pouvoir « produire plus tout en préservant la biodiversité », comme cela a été dit au Grenelle de l'environnement. Un acheteur de bois souhaite une sylviculture plus industrielle, comme en Allemagne. D'autres souhaitent une vraie filière bois de chauffage.

Certains représentants des propriétaires et exploitants forestiers souhaitent davantage de concertation et de tolérance vis-à-vis des acteurs de la filière et des propriétaires.

Les communes sont en mesure d'assumer leur rôle par l'élaboration de cette Charte forestière qui donnera un cadre à l'action, fera prendre conscience de l'ensemble des enjeux.

2) Pour les usagers ou autres acteurs du territoire

Plus de capacité d'accueil de groupe pour les randonneurs, des chemins mieux entretenus, une forêt qui se porte mieux, et se régénère naturellement, plus respectée, des valorisations touristiques du patrimoine local.

PROPOSITIONS D'ACTION POUR LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

A/ Certains acteurs régionaux ou départementaux pensent déjà connaître le contenu de la Charte

Pour les macro-acteurs, les actions qui sortiront sont connues et nécessaires, il ne s'agit pas d'aller réinventer.

Pour les forestiers et des élus locaux, la charte doit souvent permettre d'aller chercher des financements pour mettre en œuvre des solutions techniques.

D'autres pensent au contraire qu'il faut être innovant et ambitieux

B/ Attentes des acteurs par rapport à la charte

1) Les macro acteurs

Les diverses attentes exprimées par les macro acteurs concernent en premier lieu la valorisation économique du territoire et ce, pour certains au moins, de manière équilibrée (forêt, agriculture, tourisme, industrie) : valoriser le potentiel forestier, vidanger les massifs et favoriser la 1ère transformation, augmenter la valeur ajoutée des produits issus de la forêt. Quelques acteurs insistent sur la gestion durable du territoire.

D'autres sont davantage tournées vers la Charte : que les acteurs locaux se mobilisent ; certains forestiers souhaitent un diagnostic partagé qui implique l'ensemble des acteurs et permette de définir une politique forestière ambitieuse et créative quand d'autres pensent qu'il ne faut pas chercher à innover quand les problèmes et solutions sont techniques et connus depuis longtemps.

2) Les acteurs locaux

Famille d'acteurs	Attente par rapport à la charte
Elus	Que la Charte Forestière de Territoire permette une valorisation de la forêt et sa gestion durable (trouver des solutions pour le reboisement). En effet, la valorisation économique de la forêt est pour eux la condition nécessaire et indispensable pour permettre son entretien et son ouverture maîtrisée aux usagers, dans la continuité, sans compromettre ses potentialités futures car c'est un patrimoine commun.
Tourisme	Que la forêt soit à la fois un lieu de ressourcement, de calme, de régénération, et un lieu de cohabitation paisible accessible

	à tous.
Professionnels de la filière bois	Que la charte permette de dynamiser l'exploitation forestière, car le potentiel est là. Que les élus réinvestissent intégralement les recettes forestières en forêt.
Propriétaires forestiers	Pouvoir pratiquer une sylviculture et qu'on reconnaisse le droit de propriété et agisse en conséquence.

Par ailleurs, un quart des acteurs souhaite que la Charte Forestière de Territoire permette d'agir sur l'état de la forêt, de ses chemins et de la fréquentation et plusieurs acteurs (dont des professionnels du bois) souhaitent favoriser ou maintenir la diversité de la faune et de la flore et protéger les espaces naturels.

C/ Les objectifs

1) Pour les macro acteurs

Tableau élaboré d'après l'audit patrimonial :

Pour l'économie de la filière et la valorisation du potentiel forestier	Moderniser le foncier privé ou regrouper les propriétaires forestiers
	Reconnaître et valoriser la pluralité des offres des propriétaires forestiers (type contrats de gestion durable, plans de gestion volontaires...)
	Sensibiliser et rapprocher les élus des problématiques forestières
	Reboiser
	Moderniser les modes de commercialisation : trier le plus en amont possible, favoriser les contrats d'approvisionnement
	Construire une filière bois énergie sur ce territoire
	Agir sur le problème des dessertes
Pour le tourisme	Mettre en avant la forêt comme atout touristique
	Ouvrir les paysages pour attirer les gens
Pour la biodiversité	Cadrer avec Natura 2000
	Penser la sylviculture au cas par cas, en fonction des enjeux de la biodiversité
Pour les usages	Définir le partage des usages en forêt

Ces objectifs sont issus des entretiens individuels et confidentiels. Ils ont généralement été chacun cités par un ou deux acteurs, ceux concernant la valorisation du bois parfois plus.

2) Pour les micro acteurs

D'après l'audit et les réunions par familles, objectifs et actions en rapport sont repris dans le tableau double page ci-après :

Objectif partagé	Acteurs	Actions citées à titre individuel	Actions citées en commun
Sécuriser l'avenir de la ressource donc trouver des solutions pour le reboisement et valoriser les friches	Elus et professionnels de la filière bois		-maintenir la diversité des essences par souci de sécurité par rapport au risque sanitaire -étudier les possibilités de reboisement
Valoriser économiquement et de manière raisonnée la forêt communale : trouver des réponses à l'effritement des liens hommes-forêt, à la perte de compétences terrain de l'ONF et des élus.	Elus		-créer un pôle de compétence forestière à l'échelon intercommunal -communiquer auprès des jeunes sur les métiers de la forêt pour les intéresser -améliorer les ventes de bois pour vendre plus chers les arbres -questionner l'Etat sur l'avenir de l'ONF, faire en sorte de pérenniser l'ONF
Informier largement sur le milieu forestier dans sa complexité.	Acteurs du tourisme		L'ONF ou des associations peuvent également être sollicitées pour intervenir dans les classes.
Consolider la qualité de l'offre touristique actuelle, avant de vouloir ouvrir.	Acteurs du tourisme		
Trouver des solutions pour la cohabitation harmonieuse des différents usages, motorisés ou non	Acteurs du tourisme, élus		Elus : -réglementer la fréquentation de la forêt, par secteurs homogènes. -imaginer des circuits spécifiques pour les loisirs motorisés, pour les canaliser (en partenariat avec le PNR) Loisirs : -Définir les modalités d'utilisation des chemins de manière claire. -Une caution pour les loisirs motorisés. -Un forum sur Internet pour organiser naturellement la fréquentation de la forêt (association Bugey Nature Pour Tous).
Restructuration foncière	Professionnels de la filière bois et propriétaires forestiers	- idée d'un organisme qui facilite la création de dessertes et le regroupement des propriétaires forestiers - faire une seule association dans le périmètre CFT	- subventionner les frais de notaire pour les achats également, à la condition que la parcelle achetée contribue à la restructuration du foncier (dossier en cours). -demander que soit effectué un remboursement sur les zones productives. -le CRPF continuera son

		avec un pouvoir d'action large. - argumenter dans le sens de rénovation ou de création de routes forestières et accessoirement de pistes (tracteurs).	travail d'incitation pour que les propriétaires voisins se raccrochent à une coupe. Mais il faudrait davantage d'effectifs. - Informer les propriétaires sur le prix de leur parcelle et les possibilités de vente - Informer les propriétaires sur les différents organismes forestiers
Soutenir la filière bois	Professionnels de la filière bois	Créer une plateforme de stockage et de production de plaquette par canton, financée par les intercommunalités, où tout le monde peut amener son bois, le peser, être payé. Le broyeur vient régulièrement. Cela consolide la micro filière. Ce serait un appont pour tous les exploitants, propriétaires, une sécurité pour les communes. Il faut un gestionnaire par plateforme.	Que les élus prennent un arrêté communal pour dire aux gens qu'ils vont en forêt à leurs risques et périls.
La création de dessertes	Propriétaires forestiers	Développer le câble	
Sécuriser les propriétaires privés	Propriétaires forestiers		Généraliser l'usage des conventions de passage

D/ Mode d'organisation des acteurs souhaité

1) Des intercommunalités qui gèrent les problématiques forestières ?

Pour une majorité de participants, c'est aux élus de gérer l'essentiel. La question n'est donc pas tant qui mais plutôt comment : à quelle échelle et avec quel financement ?

Les élus s'accordent sur deux points un peu contradictoires : l'échelon communal n'est pas une entité pertinente de gestion des questions forestières. Car les problématiques dépassent les limites administratives et de propriété publique ou privée, et car les élus communaux se sentent démunis face aux questions forestières. L'intercommunalité est une échelle intéressante car elle est encore suffisamment proche du terrain et apparaît comme un meilleur relais pour les financements. Mais s'il y a effectivement transfert de compétences,

l'argent lui remonte depuis les communes. Or les communes ne sont pas prêtes non plus à mutualiser les recettes forestières.

2) L'implication de l'ensemble des acteurs concernés est nécessaire

Les élus ne financeront pas d'action si les autres acteurs concernés qui bénéficient de ces actions n'en mettent pas également : scieurs, propriétaires, randonneurs... il importe donc de ne pas les laisser à l'écart.

Les propriétaires forestiers organisés sont un interlocuteur pour la charte forestière. Il faut qu'ils soient consultés. Le Centre Régional de la Propriété Forestière peut être moteur pour le remembrement et les plans de desserte. Des propriétaires engagés peuvent agir également.

3) Un lien avec les Contrats de Développement Rhône-Alpes à trouver

Les acteurs dans l'ensemble se sentent perdus par rapport aux possibilités de financements. Mais quand on les interroge, ils pensent tous que la charte et les Contrats territoriaux Rhône-Alpes (CDRA) doivent être mis en relation : beaucoup pensent que les CDRA doivent se raccrocher à la charte et qu'elle doit fédérer le tout, d'autres que la charte doit constituer le volet forêt des CDRA. Deux CDRA sont présents sur le territoire de la charte : le CDRA Haut-Bugey, en cours de réalisation, et le CDRA Pays de Gex Bassin Bellegardien.

ORIENTATIONS ET STRATEGIES FORESTIERES

L'audit patrimonial, les séminaires de rencontre par famille d'acteurs et les commissions thématiques ont permis de recueillir de multiples propositions d'action concernant la prise en charge de la qualité de la forêt et du bois sur le territoire du Haut-Bugey.

Nous reprenons ici ces propositions telles qu'elles ont été formulées par les acteurs rencontrés, propositions que nous avons regroupées en grands objectifs et qui constituent un programme d'actions.

Pour chacun de ces objectifs, nous présentons :

- les exigences de qualité formulées par les acteurs
- la palette des actions proposées, éventuellement déclinées en sous-objectifs
- les fiches actions réalisées en collaboration avec les personnes qualifiées

L'ordre utilisé dans cette présentation n'est en aucun cas significatif.

SOMMAIRE

AXES ET OBJECTIFS PRIORITAIRES

1 - Permettre une meilleure cohabitation des usages et légitimités dans les espaces forestiers..... 13

- Permettre aux propriétaires et gestionnaires forestiers de contribuer sereinement à l'ouverture des espaces forestiers
- Informer largement le grand public sur le milieu forestier dans sa complexité pour inciter au respect du milieu et de ses utilisateurs
- Améliorer les circulations sur les sentiers de randonnée.

2 - Améliorer les circulations forestières pour sortir davantage de bois et limiter les risques associés..... 15

- Cartographier le foncier, l'état de la ressource, les dessertes et places de dépôt existantes, les enjeux économiques et les contraintes à l'exploitation.
- Favoriser le regroupement des propriétaires et/ou du foncier pour améliorer la gestion des forêts
- Stimuler la gestion forestière pour les propriétaires (publics et privés)

3 - Améliorer la qualité totale de l'offre de bois sur le territoire..... 16

- Améliorer la connaissance de la ressource en bois, en particulier en forêt privée et mieux la diffuser
- Promouvoir l'amélioration de la qualité intrinsèque des boisements
- Moderniser les modes de commercialisation des bois
- Consolider les métiers de l'exploitation forestière
- Développer la filière bois-énergie avec utilisation du bois local
- Prendre en compte le risque climatique et ses conséquences

1- PERMETTRE UNE MEILLEURE COHABITATION DE L'ENSEMBLE DES USAGES ET LEGITIMITES DANS LES ESPACES FORESTIERS

EXIGENCES DE QUALITE

Il s'agit de rechercher la cohabitation paisible des différents usages de la forêt. Donc permettre aux propriétaires et gestionnaires forestiers d'y contribuer sereinement et organiser la fréquentation pour que chacun puisse pratiquer sans nuire aux autres.

Trois idées fortes que la Charte doit mettre en avant :

- Les revenus issus de l'exploitation forestière sont la seule rémunération des propriétaires et sont donc une condition nécessaire à l'entretien et l'ouverture de la forêt aux utilisateurs de l'espace. Il est important de reconnaître le droit de propriété et agir en conséquence.
- Cette forêt est belle et riche en biodiversité et doit le rester. Le volet environnemental est indispensable.
- La forêt est et doit rester un espace de liberté ; c'est bien de réglementer, car nécessaire, mais il faut veiller à maintenir ce sentiment donc à doser les interdictions. Ces personnes précisent que cela ne va pas à l'encontre des devoirs que chacun a en forêt.

ACTIONS

A/ Permettre aux propriétaires et gestionnaires forestiers de contribuer sereinement à l'ouverture des espaces forestiers

- Sécuriser les propriétaires en communiquant sur le fait que la forêt est un espace privé.
- Reconnaître la multitude des offres des propriétaires forestiers privés (entretien des sentiers, accueil...)
- Réfléchir à un moyen de rémunérer les propriétaires forestiers (réductions d'impôts fonciers...) pour les activités touristiques qui ont lieu dans leur forêt.
- Réfléchir à un moyen de rémunérer les entrepreneurs et exploitants de travaux forestiers (bûcherons et débardeurs) pour qui la présence d'un sentier dans une exploitation génère des contraintes supplémentaires de sécurité et de remise en état, bien souvent non prises en charge.
- Demander aux communes de prendre un arrêté pour dire aux gens qu'ils vont en forêt à leurs risques et périls, couvrant ainsi les travailleurs en forêt.

B/ Informer largement le grand public sur le milieu forestier dans sa complexité pour inciter au respect du milieu et de ses utilisateurs

- Mettre des panneaux au départ des sentiers inscrits dans les topoguides pour donner une information complète et transversale aux promeneurs. Le message véhiculé doit aborder la faune et la flore, mais également parler des gens qui travaillent en forêt. Il doit être réaliste.
- Diffuser la même information sur un feuillet papier glissé dans les dépliants liés à la randonnée des Offices de tourisme ou dans les topoguides.
- Sensibiliser les écoles à la forêt par un accueil sur site, type classe verte.
- Promouvoir le thème de la forêt dans l'éducation à l'environnement par une manifestation (St Vincent tournante de la forêt) qui associerait tous les acteurs de la forêt, y compris la filière bois. Voir les facilités existantes comme la Route des Sapins par exemple.

C/ Améliorer les circulations sur les sentiers de randonnée

- Répertorier et cartographier l'ensemble des sentiers sur chaque commune, en propriété publique et privée. Superposer aux sentiers le foncier (propriété, chemins ruraux, zones à risques) et les enjeux écologiques et économiques. Ce sera un outil d'aide à la décision pour le partage des usages.
- Mettre au point une procédure pour pérenniser, modifier (ou créer) les sentiers.
- Généraliser l'usage des conventions de passage.
- Réglementer la circulation en forêt par secteurs homogènes - Définir les modalités d'utilisation des chemins de manière claire - Inciter les collectivités locales à réserver des itinéraires spéciaux aux loisirs motorisés.
- Les organisateurs des loisirs motorisés peuvent instaurer un système de caution à l'entrée des circuits pour inciter à une pratique respectueuse.
- Trouver un moyen (forum sur un site Internet ?) pour informer sur les initiatives prévues en forêt (de la part des chasseurs, des randonneurs, des loisirs motorisés voire des exploitants forestiers) et permettre aux autres acteurs de réagir et d'être associés à l'organisation si besoin.
- Consolider la qualité de l'offre touristique actuelle (entretien des sentiers, balisage, calme) avant de vouloir ouvrir davantage

2- AMELIORER LES CIRCULATIONS FORESTIERES POUR SORTIR DAVANTAGE DE BOIS ET GERER LES RISQUES Y AFFERENT

EXIGENCES DE QUALITE

Les acteurs rencontrés ont exprimé le souhait de pouvoir davantage exploiter la ressource forestière, de manière durable et compte tenu des évolutions liées au réchauffement climatique.

Ils affirment que la forêt est avant tout une ressource économique et que la Charte Forestière de Territoire doit tendre vers une dynamisation de l'exploitation de la forêt, car la ressource est bien là.

ACTIONS

A/ Cartographier le foncier, l'état de la ressource (essences, potentiel etc.), les dessertes et places de dépôt existantes, les enjeux économiques et les contraintes à l'exploitation

- Cartographie en cours des dessertes, places de tri et de dépôt (étude)
- Etudier la nécessité de développer localement l'utilisation du câble.

B/ Favoriser le regroupement des propriétaires privés et/ou du foncier, pour améliorer la gestion des forêts

- Subventionner les frais de notaire pour les achats à condition que la parcelle achetée contribue à la restructuration du foncier et agir en faveur d'un regroupement des parcelles sur les zones productives
- Informer les propriétaires forestiers privés sur le prix de leurs parcelles, les possibilités de vente et les différents organismes forestiers. Solliciter des moyens d'animation supplémentaires sur le territoire.

C/ Stimuler la gestion forestière pour le propriétaire

Une forêt gérée et entretenue par des propriétaires motivés, dans le but de sortir du bois, de soutenir la filière bois et de permettre l'ouverture de la forêt aux différents usages.

- Inciter les collectivités à entretenir l'ensemble des chemins communaux - Encourager la collaboration public/privé sur l'amélioration et la création des dessertes forestières - Impliquer les maires des communes pour toucher les propriétaires forestiers éloignés
- Trouver des réponses à l'effritement des liens hommes-forêt : à « la perte de la compétence terrain » de l'Office National des Forêt et à la perte de connaissance forêt des élus afin de trouver une nouvelle façon de gérer la forêt communale.
- Créer un pôle de compétence forestière à l'échelon intercommunal pour se doter de conseillers connaisseurs.

- Reconnaître la multitude des offres des propriétaires forestiers privés
- Réfléchir à un moyen de rémunérer les propriétaires forestiers (réductions d'impôts fonciers....) pour les activités touristiques qui ont lieu dans leur forêt.

3- AMELIORER LA QUALITE TOTALE DE L'OFFRE DE BOIS SUR LE TERRITOIRE

EXIGENCE DE QUALITE

Que les forêts du Haut-Bugey fournissent des bois bien valorisables et correctement mis en vente, issus d'une exploitation de qualité.

ACTIONS

A/ Améliorer la connaissance de la ressource en bois, en particulier en forêt privée et mieux la diffuser

- Poursuivre l'étude « Ressource bois et mobilisation sur le territoire du Haut Bugey » commanditée par le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut Bugey, co-réalisée par l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes et pilotée par la Fédération Interprofessionnelle du Bois de l'Ain. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la forêt privée et de diffuser largement les résultats aux personnes intéressées par le bois sur le territoire de la Charte.
- Communiquer sur l'état de la ressource et des connaissances auprès des différents acteurs concernés

B/ Promouvoir l'amélioration de la qualité intrinsèque des boisements

- Rechercher, par une gestion cohérente et argumentée, des aides supplémentaires auprès des partenaires peu financeurs.
- Inciter les collectivités à réinvestir les recettes forestières en forêt, c'est un enjeu économique et paysager.
- Intégrer les résultats de l'étude ressource notamment en ce qui concerne les zones prioritaires (zones qui risquent de bouger avec le réchauffement climatique).
- Faciliter la valorisation des friches : certaines peuvent être écologiquement intéressantes, ou valorisées en agriculture, en priorité, sinon replanter.

C/ Moderniser les modes de commercialisation des bois

- Améliorer les ventes de bois pour vendre plus cher les arbres
- Trier le plus en amont possible
- Favoriser les contrats d'approvisionnement entre scieurs et exploitants

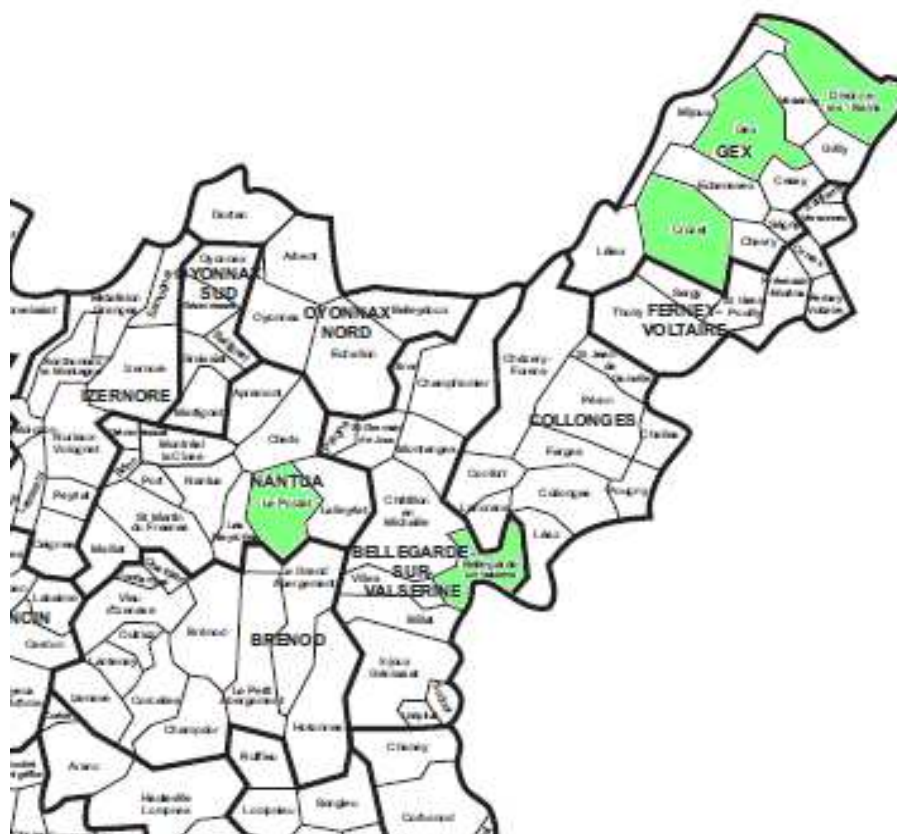
D/ Consolider les métiers de l'exploitation forestière

- Aller à la rencontre des exploitants de travaux forestiers du territoire pour connaître leurs besoins
- Etudier les possibilités d'allègement des charges pour les exploitants de travaux forestiers
- Les communautés de communes pourraient soutenir les exploitants de travaux forestiers, notamment par des emplois hivernaux
- Prendre en compte les dessertes forestières utilisées dans la construction de lotissements pour laisser l'accès possible aux engins forestiers.
- Etudier les possibilités de fédérer les entrepreneurs et les exploitants de travaux forestiers, de manière à reconsidérer et éclaircir leur statut (assimilés à des exploitants agricoles par la MSA), à réévaluer leur rémunération sur une autre base que le seul volume de bois, à les amener à travailler ensemble pour défendre leurs intérêts communs etc.
- Faire connaître les métiers d'entrepreneur de travaux forestiers (ETF) et d'exploitant forestier pour susciter des vocations auprès des jeunes.
- Aider les exploitants à gérer les problèmes de sécurité et de responsabilité en forêt en impliquant les autres acteurs : par exemple demander aux communes de prendre un arrêté pour dire aux gens qu'ils vont en forêt à leurs risques et périls (cf action n°5) ou installer des panneaux d'information.

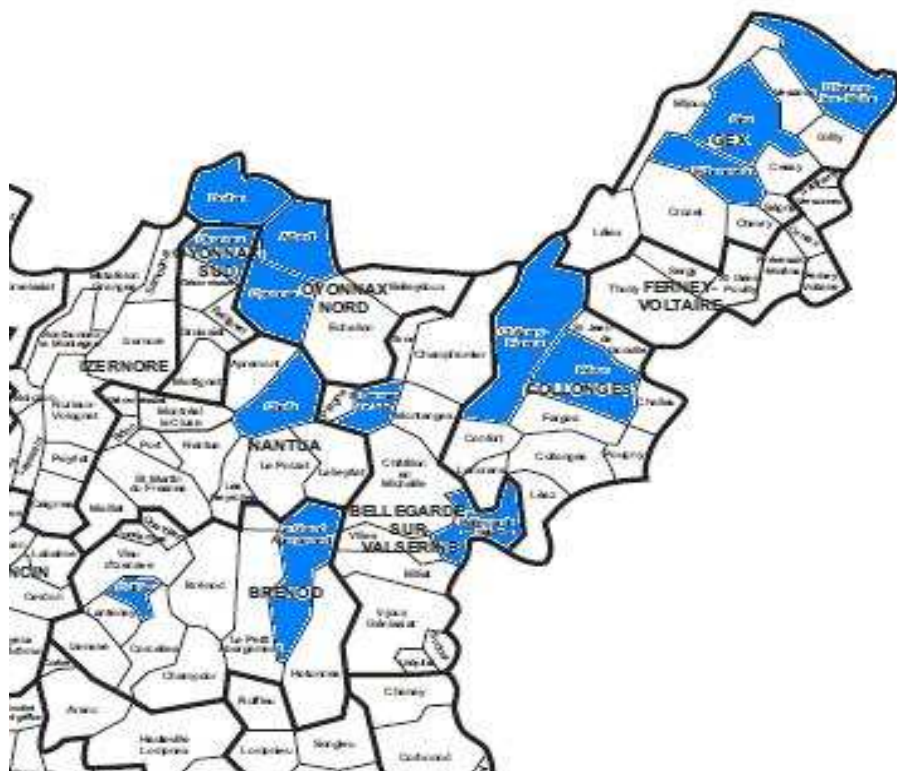
E/ Développer la filière bois énergie avec utilisation du bois local

- Encourager les collectivités à investir dans la construction de plateformes (à l'échelon canton ou communauté de commune) où chacun peut amener son bois le peser et être payé, avec un broyeur mobile et un gestionnaire par plateforme, à condition que le bois soit issu des forêts du territoire. Ce type de projet associe tous les acteurs de la filière bois.
- Encourager les collectivités à investir dans des chaufferies collectives, alimentées uniquement par la ressource locale.(cf cartes page suivante)

F/ Prendre en compte le risque climatique et ses conséquences



Chaufferies bois collectives publiques du territoire de la Charte en décembre 2008 (source : Hélianthe)



Chaufferies bois collectives publiques en projet en décembre 2008 (source : Hélianthe)

FICHES ACTIONS

Action	Répertorier et cartographier l'ensemble des sentiers sur chaque commune, en propriété publique et privée. Superposer aux sentiers le foncier (propriété, chemins ruraux, zones à risques) et les enjeux écologiques et économiques. Ce sera un outil d'aide à la décision pour le partage des usages
---------------	--

Orientation	Permettre une meilleure cohabitation de l'ensemble des usages et légitimités dans les espaces forestiers
Objectif général	Améliorer les circulations sur les sentiers de randonnée

Objectif de l'action	Se doter d'un outil d'aide à la décision pour le partage des usages
-----------------------------	---

Descriptif de l'action	Idem à l'intitulé action informations sur la possibilité d'exploitations forestières auprès des associations d'usagers pour le respect de la diversité d'utilisation des chemins
-------------------------------	---

Stade d'avancement	Actions déjà menées sur Communautés de Communes Pays de Gex - Bassin Bellegardien Office de tourisme de Nantua
---------------------------	---

Localisation	Echéancier
Tout le territoire de la charte	

Maître(s) d'ouvrage	Partenaires techniques
SIIF	Communautés de Communes, Office de Tourisme, Association Route des sapins, Associations d'usagers

Critères spécifiques d'application	
---	--

Budget prévisionnel	
----------------------------	--

Partenaires financiers pressentis	
--	--

Critères d'évaluation	
------------------------------	--

Action	Réglementer la circulation en forêt par secteurs homogènes - Définir les modalités d'utilisation des chemins de manière claire - Inciter les collectivités locales à réserver des itinéraires spéciaux aux loisirs motorisés
---------------	--

Orientation	Permettre une meilleure cohabitation de l'ensemble des usages et légitimités dans les espaces forestiers
--------------------	--

Objectif général	Améliorer les circulations sur les sentiers de randonnée
-------------------------	--

Objectif de l'action	Réguler - réglementer les usages -notamment motorisés- sur les chemins Informer les différents types d'usagers, les propriétaires et autres partenaires pour une bonne cohabitation sur les chemins et dessertes forestières
-----------------------------	---

Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Informer les élus et les associations d'utilisateurs sur les réglementations existantes 2. Appliquer des arrêtés municipaux et mettre en œuvre la réglementation 3. Création de lieux de rencontres entre propriétaires privés, publics et associations d'usagers 4. Opérations coup de poing sur l'année
-------------------------------	---

Stade d'avancement	Etudes en cours sur le PNR du Haut Jura sur les pratiques motorisées en massif Plaquettes d'informations à destination des usagers existantes sur le PNR du Haut Jura
---------------------------	--

Localisation	Echéancier
Tout le territoire de la charte	Problèmes récurrents qu'il faut traiter dès l'application de la charte
	Bilan à 5 ans

Maître(s) d'ouvrage	Partenaires techniques
Elus du territoire	PNR du Haut Jura, ONF, ONCFS, Etat/gendarmerie, CRPF

Critères spécifiques d'application	Peut être un élément fédérateur entre l'équipe du PNR du Haut Jura et l'équipe SIIF - Charte Forestière de Territoire
---	---

Budget prévisionnel	Budget à prévoir pour signalétiques, dépliants
----------------------------	--

Partenaires financiers pressentis	CG, Communes, Intercommunalités
--	---------------------------------

Critères d'évaluation	Nombre d'arrêtés mis en place Nombre de communes où une information, des réunions, sont mises en place
------------------------------	---

Action	Subventionner les frais de notaire pour les achats à condition que la parcelle achetée contribue à la restructuration du foncier - Agir en faveur d'un regroupement des parcelles sur les zones productives
---------------	---

Orientation	Améliorer les circulations forestières pour sortir davantage de bois et gérer les risques y afférent
--------------------	--

Objectif général	Favoriser le regroupement des propriétaires privés et/ou du foncier, pour améliorer la gestion des forêts
-------------------------	---

Objectif de l'action	<p>Regroupement de parcelles, modification du foncier</p> <p>En parallèle, envisager - encourager la création d'Association Syndicale de Gestion Forestière pour favoriser le regroupement de propriétaires pour la gestion des parcelles</p> <p>100ha/an exploités s'il y avait création d'une association type ASGF sur tout le territoire de la charte forestière</p>
-----------------------------	--

Descriptif de l'action	<p>Subventionner les frais de notaire, notamment par le Conseil Général</p> <p>Nécessité d'animation de terrain avec suivi global des dossiers.</p> <p>Création d'une association de gestion sur tout le territoire avec entrée libre des propriétaires</p>
-------------------------------	---

Stade d'avancement	-
---------------------------	---

Localisation	Echéancier
Tout le territoire de la charte	Bilan à 5 ans

Maître(s) d'ouvrage	Partenaires techniques
Propriétaires et/ou CRPF	CRPF, ONF

Critères spécifiques d'application	Possibilité d'expérimentation de gestion de propriétés par une structure et revenus locatifs pour les propriétaires qui louent leurs parcelles de forêt à ce gestionnaire
---	---

Budget prévisionnel	-
----------------------------	---

Partenaires financiers pressentis	CG, CDRA, Région, Communautés de communes, Communes
--	---

Critères d'évaluation	<p>Nombre d'actes notariaux subventionnés</p> <p>Surfaces passées sous le système associatif et exploitées</p>
------------------------------	--

Action	Informers les propriétaires forestiers privés sur les démarches, les possibilités de vente et les différents organismes forestiers. Soliciter des moyens d'animation supplémentaires sur le territoire.
---------------	--

Orientation	Améliorer les circulations forestières pour sortir davantage de bois et gérer les risques y afférent
Objectif général	Favoriser le regroupement des propriétaires privés et/ou du foncier, pour améliorer la gestion des forêts Stimuler la gestion forestière pour le propriétaire

Objectifs de l'action	Animation préalable sur les projets de desserte ou de regroupement de travaux sylvicoles Explications techniques auprès des propriétaires Conviction et motivation des propriétaires
------------------------------	--

Descriptif de l'action	Présence d'un animateur sur le terrain en amont des projets, plus un technicien qu'un animateur global de la charte Définir des missions ponctuelles pour cette tâche plus qu'un poste fixe Utiliser des supports de communication adaptés, à définir avec les partenaires techniques
-------------------------------	---

Stade d'avancement	Faible par rapport au potentiel et aux objectifs globaux fixés
---------------------------	--

Localisation	Echéancier
Tout le territoire de la charte	5 ans

Maître(s) d'ouvrage	Partenaires techniques
SIIF ou Communautés de communes	ONF, CRPF principalement

Critères spécifiques d'application

Budget prévisionnel	Environ 10% du budget travaux est voué à l'animation de terrain préalable au projet A titre indicatif, compter une vingtaine de jours d'animation pour 15 à 20 propriétaires privés
----------------------------	--

Partenaires financiers pressentis	CG, région, Communautés de communes
--	-------------------------------------

Critères d'évaluation	Nombre de contacts propriétaires Surfaces travaillées Km de dessertes améliorées et/ou réalisées
------------------------------	--

Action	Inciter les collectivités à entretenir l'ensemble des chemins communaux - Encourager la collaboration public/privé sur l'amélioration et la création des dessertes forestières - Impliquer les maires des communes pour toucher les propriétaires forestiers éloignés
---------------	---

Orientation	Améliorer les circulations forestières pour sortir davantage de bois et gérer les risques y afférent
--------------------	--

Objectif général	Stimuler la gestion forestière pour le propriétaire
-------------------------	---

Objectif de l'action	Amélioration de la desserte identifiée dans l'étude ressource menée sur le territoire 3 à 5 projets menés par an Regrouper les propriétaires privés et les communes sur des projets communs
-----------------------------	---

Descriptif de l'action	Information auprès des propriétaires en général sur l'intérêt des regroupements Affichage en mairie des travaux effectués et des aides possibles auprès des privés Informations des communes sur les actions à venir : 1.Travaux sylvicoles, 2.Desserte, 3.Coupes Utiliser des supports de communication adaptés, à définir avec les partenaires techniques Réunions en mairies avec les partenaires identifiés
-------------------------------	---

Stade d'avancement	Collaborations existantes entre CRPF et ONF sur des projets de dessertes
---------------------------	--

Localisation	Tout le territoire de la charte - affiner les priorités à l'aide de l'étude ressource	Echéancier	Actions à mettre en place dès 2009 pour bénéficier des crédits Etat-europe jusqu'en 2013
---------------------	---	-------------------	--

Maître(s) d'ouvrage	Communes ou Communautés de communes	Partenaires techniques	ONF, CRPF, acteurs locaux de la filière type Coforêt
----------------------------	-------------------------------------	-------------------------------	--

Critères spécifiques d'application	Subventions en association sont supérieures : associations de plus de 3 propriétaires ou association de la commune et de plusieurs propriétaires permet d'obtenir 60 voire 70% de subventions
---	---

Budget prévisionnel	
----------------------------	--

Partenaires financiers pressentis	Etat-Europe pour travaux sylvicoles et dessertes (crédits jusqu'en 2013), Etat + DDAF
--	---

Critères d'évaluation	Nombres de communes engagées Nombre de chantiers communs identifiés
------------------------------	--

Action	Rechercher, par une gestion cohérente et argumentée, des aides supplémentaires auprès des partenaires peu financeurs
---------------	--

Orientation	Améliorer les circulations forestières pour sortir davantage de bois et gérer les risques y afférent
--------------------	--

Objectif général	Promouvoir l'amélioration de la qualité intrinsèque du boisement
-------------------------	--

<p>Objectif de l'action</p> <p>Compléter les aides existantes auprès des organismes "moins financeurs" à ce jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> Département Communautés de communes Professionnels <p>Favoriser les aides pour</p> <ol style="list-style-type: none"> Construire une ressource pour l'avenir Anticiper par rapport au futur et en particulier par rapport à l'enjeu climatique identifié dans l'étude ressource

<p>Descriptif de l'action</p> <p>Sensibiliser les partenaires à la problématique du Haut bugey, notamment les risques sanitaires dûs aux changements climatiques</p> <p>Favoriser les travaux sylvicoles cohérents par rapports aux enjeux identifiés</p> <p>Création d'une association de gestion sur tout le territoire avec entrée libre des propriétaires</p>
--

<p>Stade d'avancement</p> <p>La Région est aujourd'hui un financeur important</p>
--

<p>Localisation</p> <p>Tout le territoire de la charte</p>	<p>Echéancier</p> <p>Durée indéterminée - Bilan à 5 ans</p>
---	--

<p>Maître(s) d'ouvrage</p> <p>Collectivités et propriétaires privés</p>	<p>Partenaires techniques</p> <p>FIB01, CRPF, ONF, DDAF, Association des communes forestières => Comité technique piloté par FIB 01</p>
--	---

<p>Critères spécifiques d'application</p>	Financements sur des travaux sylvicoles opportuns et adaptés
--	--

<p>Budget prévisionnel</p> <p>-</p>
--

<p>Partenaires financiers pressentis</p>	Europe, Etat, Région (déjà existants), Départements, Communautés de communes, Professionnels (Scieurs)
---	--

<p>Critères d'évaluation</p> <p>Surfaces travaillées</p> <p>Part du budget forestier des communes réinvestie dans la forêt</p>

Action	Encourager les collectivités à investir dans la construction de plateformes (à l'échelon canton ou communauté de commune) où chacun peut amener son bois le peser et être payé, avec un broyeur mobile et un gestionnaire par plateforme, à condition que le bois soit issu des forêts du territoire. Ce type de projet associe tous les acteurs de la filière bois
---------------	--

Orientation	Améliorer la qualité totale de l'offre de bois sur le territoire
Objectif général	Développer la filière bois-énergie avec utilisation du bois local

Objectif de l'action	Création de deux à trois plateformes sur le territoire de la charte
-----------------------------	---

Descriptif de l'action	<p>Identifier les localisations adaptées sur le territoire pour une bonne cohérence globale des implantations, et ce en fonction du prix du foncier</p> <p>Envisager les débouchés possibles pour le dimensionnement : chaufferies collectives, mais aussi particuliers ou vente à l'extérieur du territoire</p>
-------------------------------	--

Stade d'avancement	1 plateforme à l'étude sur le Pays de Gex
---------------------------	---

Localisation	A déterminer sur le territoire du Haut Bugey	Echéancier	objectif fixé à 5 ans
---------------------	--	-------------------	-----------------------

Maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires techniques	Gestionnaires forestiers (ONF, CRPF) et exploitants, gestionnaires de la plateforme type Coforet
----------------------------	---------------	-------------------------------	--

Critères spécifiques d'application	Coordonner les créations des plateformes pour avoir une cohérence sur tout le territoire. Bien étudier la piste "prêt taux préférentiel" pour le financement
---	--

Budget prévisionnel	Prévoir 200 à 300 K€ pour une plateforme :hangar, bascule, plateforme goudronnée ou bétonnée
----------------------------	--

Partenaires financiers pressentis	ADEME, Région, CG, PNR Haut Jura, Etat, CDRA, Association des communes forestières via un prêt à taux préférentiel
--	--

Critères d'évaluation	<p>Nombre de plateformes</p> <p>Volumes de bois traités, en particulier volumes de bois "local" traités</p> <p>Taux d'utilisation pour les collectivités / utilisation pour particuliers ou extérieur</p>
------------------------------	---

Action	Encourager les collectivités à investir dans des chaufferies collectives, alimentées uniquement par la ressource locale
---------------	--

Orientation	Améliorer la qualité totale de l'offre de bois sur le territoire
Objectif général	Développer la filière bois-énergie, avec utilisation du bois local

Objectif de l'action Structuration locale de la filière bois énergie 15 chaufferies fonctionnelles d'ici 5 ans

Descriptif de l'action Information auprès des élus pour "dédramatiser" l'ampleur et la complexité d'une installation Chercher les fonds nécessaires à l'investissement Information des élus sur la formulation des appels d'offres pour favoriser l'approvisionnement local Coupler cette action à la mise en place des plateformes sur le territoire

Stade d'avancement 6 chaufferies collectives publiques, 11 privées et 84 individuelles présentes sur le territoire 13 projets de chaufferies pour des établissements collectifs publics ou privés sur le territoire
--

Localisation Tout le territoire de la charte	Echéancier Dizaine d'études à mener rapidement Compter 2-3 ans pour la construction
--	--

Maître(s) d'ouvrage Collectivités locales	Partenaires techniques Helianthe, ONF, Association Coforet, Filière pour approvisionnement
---	--

Critères spécifiques d'application Utilisation du bois du territoire en priorité Aides conditionnées ?

Budget prévisionnel	Compter environ 280 K€ pour une chaufferie de taille moyenne 40% d'aides, voire plus du fait de la charte
----------------------------	--

Partenaires financiers pressentis	ADEME, région, CG, PNR Haut-Jura, CDRA, Etat, Association communes forestières
--	--

Critères d'évaluation Volume de plaquettes forestières consommées sur le territoire Equivalent CO ₂ économisé par ce biais Proportion des plaquettes "locales" dans les approvisionnements
